

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL DU 19 décembre 2023

Appel effectué par : Alexandra BOURLET

Étaient présents, MMES DUTRIEUX, NOTTER, BAUW, BOURLET, D'HERBOMEZ, MS THURU, LECOMTE, WARDZIAK SIMON, MONIER, BRUNEL, DOCHEZ, MANARD formant la majorité des membres en exercice

Était absent : M. REMY pouvoir à M. WARDZIAK

Secrétaire de séance : Mme D'Herbomez Brigitte

Avant de débiter la séance, Mr le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération sur table. Délibération 2023-5-003 sur l'actualisation des tarifs de la restauration scolaire

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Intervention de M. le Maire :

Chers collègues,

Je tenais, avant de commencer mon intervention, à remercier M. Brunel François-Xavier qui vient de me remettre un diplôme de reconnaissance du PARC (RAMSAR) attestant que notre commune a été désignée « zone humide d'importance internationale » ; il est évident que nous devons préserver les zones humides avec prudence tout de même pour éviter les inondations.

Je voudrais aussi rendre hommage à Michel Liénard, ancien conseiller municipal et à l'enfant du village, Guillaume DEROUARD, tous deux disparus dernièrement.

Cette réunion devrait être courte puisque seulement 3 délibérations sont à l'ordre du jour mais cela reste aussi un moment pour se retrouver tous ensemble ;

Et parler de notre travail de ce demi mandat ; nous avons bien travaillé ! Et je sais que chacun de vous donne au mieux de son temps.

Je féliciterai également notre DGS, pour son travail ; gérer une petite commune et loin d'être simple avec un service administratif très restreint mais avec les mêmes contraintes que dans les grandes communes.

Je vous informe que nous avons réceptionné le Permis de construire pour le Restaurant Scolaire ; déposé également les documents pour les appels d'offres ; je remercie Olivier Monier de recevoir les différentes entreprises qui ont déjà répondues pour les visites du site le mardi matin.

Je tenais à préciser également que nous faisons au mieux pour aider les associations et l'école dans leur préparations d'évènements.

Je vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année ; reposez-vous, et revenez en forme pour gérer au mieux notre grand projet du restaurant scolaire.

A très vite lors de la réception des vœux du samedi 6 janvier à 18h.

Approbation du Procès-verbal de la réunion de conseil du 17 octobre 2023

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Listes des délibérations examinées lors de l'instance

Délibération N°2023-5-001 :

OBJET : VENTE DES PARCELLES A4027 – A4028 – A4029

M. le maire souhaite remercier et saluer M. Labitte qui très courtois n'a émis aucune opposition à la vente de ces parcelles.

M. Brunel demande s'il y encore un droit de fumure ; oui mais d'un montant très raisonnable (2 euros)

Par contre, M. le maire précise que malheureusement l'état récupère 20% de TVA par vente de

terrain ; TVA qui ne pourra pas être récupérée ! nous avons demandé de ce fait au Notaire, Me Hémard de se renseigner au mieux sur cette TVA.

Pour votre information, deux acquéreurs se sont positionnés sur les parcelles à 80000 et 140 000 euros.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Délibération N°2023-5-002 :

Objet : Autorisation pour le budget 2024 donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Lecture faite par Caroline Dutrieux

Concernant les derniers investissements effectués, M. le Maire évoque l'achat du nouveau véhicule pour le service technique, il précise que ce véhicule correspond davantage aux besoins de la commune (le véhicule électrique a fait l'objet d'une bonne reprise). M. le Maire souhaite faire l'achat d'une remorque au prochain budget.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Délibération N°2023-5-003

OBJET : Actualisation de la tarification de la demi-pension

Lecture faite par Nathalie Notter

M. le Maire précise que cette délibération a été rajoutée car le problème s'est posé récemment pour un enfant de la cantine soumis à un PAI, les parents souhaitaient le laisser à la cantine avec un repas préparé par leurs soins. Cependant il est indispensable que l'enfant soit repris dans l'effectif afin qu'il soit couvert en cas d'accident d'où ce nouveau règlement.

Mme Bourlet s'interroge pour les parents dont le QF leur donne droit à une cantine à 1 euro ; Il est indiqué que la facturation à 1.80 demandée concerne uniquement l'accueil de l'enfant et non le repas, c'est pourquoi le choix a été fait de s'aligner avec le tarif que la garderie.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Après lecture de l'agenda, M. le Maire rajoute son mécontentement concernant le vol des sapins sur la commune et tout dernièrement le bouquet de roses posé pour un défunt. Il trouve cela honteux, scandaleux et irrespectueux !

M. Wardziak souhaite rajouter que les portes du stade ont été réparées par les employés municipaux, et les remercie pour leur travail ainsi que M. Monier pour l'apport du matériel.

Levée de séance à 19h25

Le Maire

Secrétaire de séance

Gérald THURU

Brigitte D'HERBOMEZ